



S CoT du Sundgau



Projet d'Aménagement et de
Développement Durables
La seconde phase du SCoT



INTRODUCTION GENERALE

Les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau ont fixé des objectifs prioritaires pour l'avenir du territoire :

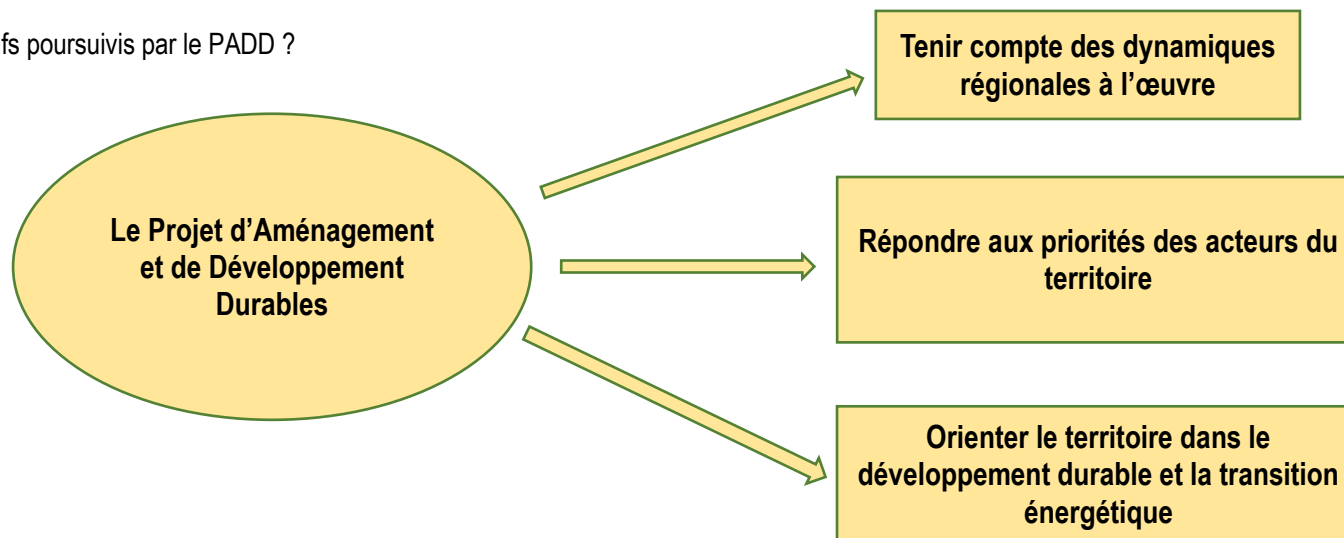
- Ancrer le Sundgau dans la transition énergétique.
- Favoriser un développement économique créateur de richesses pour le territoire et ses habitants.
- Concilier développement démographique et diminution de la consommation des espaces.

La mise en œuvre de ces objectifs passera par la mobilisation de plusieurs outils : le document d'orientation et d'objectifs (3^{ème} phase du SCoT), le projet de territoire du PETR et l'engagement vers la transition énergétique.

Par souci d'efficacité et de cohérence entre les projets, le PADD constitue une trame commune de priorités d'actions qui se déclineront de manière opérationnelle :

- dans le Document d'Orientation et d'Objectifs : planification de l'aménagement du territoire, création des conditions foncières pour atteindre les objectifs du PADD.
- dans le Projet de Territoire : synthèses des opérations de développement et rédaction de fiches actions.
- dans le Schéma des Mobilités du Pays du Sundgau : émergence de solutions alternatives à la voiture individuelle.
- inscription du territoire dans les politiques d'énergie positive et de croissance verte : mise en réseau des acteurs de la rénovation énergétique et des propriétaires de maisons individuelles, développement des énergies renouvelables.

Quels objectifs poursuivis par le PADD ?



Comment le PADD a-t-il été travaillé ?

- 1) Rencontre de chaque Communauté de Communes pour intégrer leurs priorités et celles des Communes.
- 2) Prise en compte des schémas d'orientations régionales (SRCE, SRCAE, SDAGE...).
- 3) Animation et co-construction avec les acteurs du territoire via les rencontres de terrain.
- 4) Rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- 5) Echange avec les Personnes Publiques Associées.

Document d'Orientation et d'Objectifs

Transition Énergétique

Projet de Territoire

→ **Sous quel(s) angle(s), le PADD appréhende le territoire ?**

Second volet du SCoT, le PADD a pour but de fixer les objectifs stratégiques au service du territoire. Afin de définir des objectifs pertinents et réalistes, la construction du document articule deux approches complémentaires :

- 1) Territorialiser la démarche pour prendre en compte les enjeux locaux et fournir des réponses adaptées aux EPCI membres et aux Communes du Sundgau.
- 2) Elargir le champ d'analyse pour tenir compte des mutations et des projets qui se jouent à des échelles plus importantes (Région, Etat, Europe).

La cohérence avec les documents de planification des territoires voisins est également recherchée dans la construction du PADD. En particulier sur les questions de continuités écologiques, concernant les thématiques ayant trait à l'économie, à la mobilité (réseaux ferrés, réseaux de bus suburbains, réseaux cyclables) ainsi qu'au tourisme.

Cette méthodologie semble adaptée au projet d'aménagement et de développement durables du Sundgau pour (au moins) trois raisons :

- certaines problématiques recouvrent une dimension infra territoriale.
- si l'on considère le territoire sous sa dimension paysagère, architecturale et identitaire, le Sundgau constitue un espace intégré et cohérent.
- si l'on aborde le Sundgau sous l'angle fonctionnel, il est un territoire multi polarisé : en témoigne la localisation des emplois, les pratiques commerciales...

→ **Définir les objectifs du territoire dans une appréciation globale**

Territoire rural doté d'une forte typicité, hérité d'une réalité historique singulière, le Sundgau est ancré dans un chapelet d'agglomérations en pleines mutations.

Le renforcement spectaculaire de la métropole Bâloise, la structuration du Pays de l'Aire Urbaine de Belfort – Montbéliard – Héricourt en Pôle Métropolitain et le potentiel de la Région Mulhousienne qui malgré des défis conjoncturels constitue un nœud de connexion majeur, sont autant d'éléments à prendre en compte. En effet, derrière l'émergence de ces dynamiques métropolitaines s'élaborent de nombreux projets que le territoire du Sundgau a tout intérêt à prendre en compte pour rechercher des opportunités, renforcer sa lisibilité et par conséquent, son attractivité.

Nous pouvons à titre d'exemple citer l'exposition d'architecture IBA – BASEL qui amplifie considérablement la notoriété européenne/mondiale d'un espace qui embrasse le Sundgau et qui pourrait à terme le traverser par un projet de RER du Grand Bâle (horizon 2030). Sur les franges sud du territoire, la remise en service de la ligne Belfort - Delle – Bienne via la Gare de Belfort – Montbéliard TGV à Méroux représente une opportunité de connexion entre le Sundgau et plusieurs centres de décisions d'importance européenne (Paris, Francfort, Zurich, Lille, Lyon, Marseille).

En tant que trame globale des projets du Sundgau, le PADD a pour rôle d'apporter un éclairage sur les dynamiques à plus larges échelles pour connecter le territoire à un réseau d'opportunités tout en gardant la main sur la maîtrise de son développement.

→ Analyser les dynamiques globales dans leurs conséquences locales

Valoriser le Sundgau par ses spécificités, c'est aussi protéger son caractère particulier. La densification du maillage de transport que connaîtra demain le territoire dans ses pourtours impliquera des conséquences de poids d'un point de vue démographique. Des évolutions qui nécessiteront des besoins nouveaux de logements.

Partant de ce constat, il apparaît indispensable que le territoire optimise l'utilisation de l'espace urbanisable et puisse promouvoir au mieux les nouvelles technologies de communication et d'information (réseau à très haut débit, etc...). Il en va de la préservation de son cadre de vie, vecteur d'attractivité résidentielle et touristique, ainsi que de la pérennisation d'une économie agricole viable.

La troisième phase de la démarche SCoT devra définir des objectifs précis de réduction de la consommation des espaces pour construire les logements futurs.

Il s'agira aussi d'apporter un soin particulier aux nouvelles constructions pour éviter une standardisation du cadre de vie et pour redynamiser les centres de villages, localisation privilégiée du patrimoine architectural local.

Le PADD priorise également le maintien et le développement d'activités économiques, sociales et culturelles pour ne pas glisser vers l'hyperspécialisation résidentielle et ses effets pervers. L'allongement des temps de transports des résidents du fait de la structure du territoire et le recours à la voiture individuelle, la dislocation du tissu social et l'appauvrissement de l'industrie locale sont des exemples de risques identifiés.

Les objectifs détaillés dans le PADD découlent de cette double visée : renforcer la connexion du territoire à de grands projets structurants tout en créant les conditions d'un développement endogène, durable et équilibré.

SOMMAIRE

PREAMBULE	p 7
I – Conjuguer développement démographique, préservation paysagère et rationalisation des déplacements	p 13
I-1. Définir une armature territoriale cohérente pour équilibrer le développement du territoire	p 15
I-2. Diversifier les types d’habitat pour permettre un parcours résidentiel complet garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale	p 18
I-3. Préserver les paysages, patrimoine de l’identité sundgauvienne	p 21
I-4. Pérenniser l’attractivité résidentielle en complétant le dispositif de services et d’équipements	p 25
I-5. Organiser les déplacements dans le territoire du SCoT et vers l’extérieur	p 26
II – Favoriser un développement économique créateur de richesses pour le territoire et ses habitants	p 30
II-1. Adopter un développement économique cohérent	p 33
II-2. Limiter l’évasion commerciale	p 36
II-3. Accompagner la pérennisation d’une agriculture du territoire viable et diversifiée	p 37
II-4. S’appuyer sur le potentiel naturel et patrimonial pour développer l’activité touristique	p 38
II-5. Créer les conditions pour le développement de secteurs d’activités créateurs d’emplois et adaptés au territoire	p 40
III – Favoriser un développement en harmonie avec le cadre de vie et engager le Sundgau dans la transition énergétique et la croissance verte	p 42
III-1. Poursuivre et étendre le travail visant l’amélioration globale de la ressource en eau quantitativement et qualitativement	p 44
III-2. Pérenniser le fonctionnement écologique du territoire	p 46
III-3. Favoriser et développer la production d’énergies alternatives et renouvelables et inciter aux économies d’énergie	p 48
III-4. Limiter l’exposition des populations aux risques et nuisances	p 49
III-5. Poursuivre les efforts de réduction et de valorisation des déchets	p 50

PREAMBULE

L'EXIGENCE DU PADD : INTEGRER LES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

D'après l'article L.122-1-3 du Code de l'Urbanisme, le « Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixe les objectifs des politiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacement, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays ».

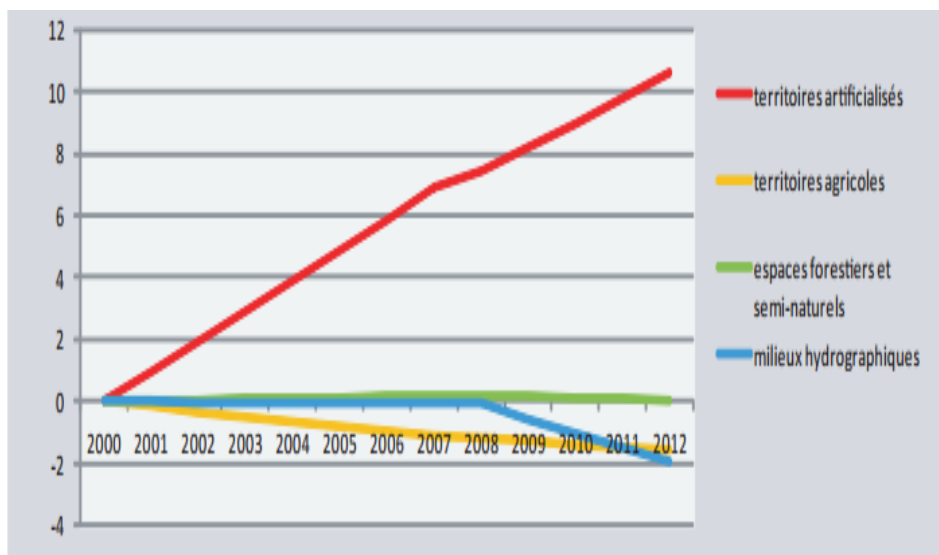
Le projet d'aménagement et de développement durables du SCoT du Sundgau intègre les principes du **développement durable** définis dans la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) du 13 décembre 2000 et confirmés dans la loi UH (Urbanisme et Habitat) du 2 juillet 2003.

La loi portant Engagement National pour l'Environnement, promulguée le **12 juillet 2010**, apporte de profondes modifications quant à la prise en compte de la notion de développement durable notamment dans les documents d'urbanisme. Ce texte (dit "Grenelle 2") est présenté comme la "boîte à outils juridique du Grenelle de l'environnement". Il énumère des dispositions pratiques visant à la mise en œuvre concrète de la "loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement".

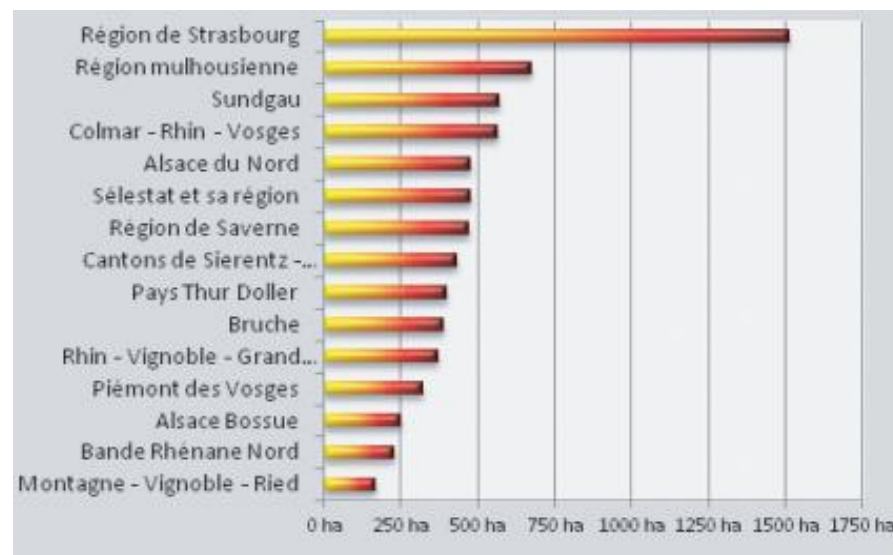
La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n°2014-366 **du 24 mars 2014** précise que le SCoT doit présenter « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation dans le document d'orientation et d'objectifs » (L.122-1-2).

L'artificialisation des terres agricoles a été marquante dans le Sundgau entre 2000 et 2012 :

Evolution proportionnelle de la mutation des espaces en pourcentage sur la période 2000 - 2012



Comparaison de l'artificialisation entre les SCoTs d'Alsace de 2000 à 2012



Source : Cigalsace, fiches SCoT, évolution mutations entre 2000 et 2012

Les objectifs chiffrés d'optimisation foncière seront présentés dans le document d'orientation et d'objectifs.

Le développement de l'habitat a été à l'origine de la plupart des mutations des espaces entre 2000 et 2012. Ces espaces étaient en grande majorité à vocation agricole comme le montre le tableau ci-dessous :

	Le SCoT du Sundgau			L'Alsace		
Territoires artificialisés	+ 569 ha/an	+ 10,6 %	= + 51ha/an	+ 7 363 ha	+ 8,1 %	= + 674 ha/an
Habitat	+ 386 ha/an	+ 10,3 %	= + 34 ha/an	+ 3 864 ha	+ 7,5 %	= + 354 ha/an
Espaces urbains spécialisés	+ 9 ha/an	+ 9,5 %	= + 1 ha/an	+ 332 ha	+ 10,3 %	= + 30 ha/an
Grandes emprises	+ 148 ha/an	+ 12,3 %	= + 13 ha/an	+ 2 847 ha	+ 9,9 %	= + 261 ha/an
Espaces verts artificialisés	+ 30 ha/an	+ 11,9%	= + 3 ha/an	+ 450 ha	+ 7,3 %	= + 41 ha/an

Source : cigalsace, fiches SCoT, évolution-mutations-entre-2000-et-2012

En matière de planification urbaine et d'aménagement du territoire, les principes retenus sont les suivants :

- 1. L'équilibre** entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.
- 2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale** dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics.
- 3. Une utilisation économe et équilibrée des** espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

La loi ALUR du 24 mars 2014 précise les obligations qui incombent au SCoT en matière de paysage, de mise en valeur des ressources naturelles et de prise en compte des temps de déplacement. Une fois ces principes posés, l'exigence du PADD est d'inscrire le territoire du Sundgau dans une logique de développement durable et de répondre aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.

➔ **Un projet d'ensemble :**

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) d'un SCoT indique les grands objectifs d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années définis dans un souci de développement durable, de solidarité et de cohérence. Il convient néanmoins de préciser que ce schéma sera révisé dans six ans au plus tard pour évaluer la pertinence des objectifs fixés par le SCoT.

Le PADD expose les objectifs politiques que se fixent les élus du PETR du Pays du Sundgau (conformément à l'article R.122-2 du Code de l'Urbanisme). Ce document devra faire l'objet d'un **débat au sein du PETR au moins 4 mois avant l'arrêt du projet de SCoT** (article L. 122-8 du Code de l'Urbanisme).

Dans son prolongement, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT précisera les objectifs du PADD sous la forme de règles ayant un caractère opposable et de recommandations non opposables. Des documents graphiques pourront accompagner le DOO.

→ UNE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE AU CŒUR DU DYNAMISME DU TERRITOIRE

Le diagnostic stratégique a permis de faire ressortir la forte attractivité résidentielle du territoire. En effet, le Sundgau représente le deuxième territoire le plus dynamique démographiquement du Haut-Rhin, ces dernières années.

Cette attractivité trouve sa source dans la qualité du cadre de vie offert aux habitants du Sundgau, dans sa relative accessibilité et dans la proximité avec les agglomérations de Mulhouse, de Bâle – St-Louis et de Belfort (phénomène de périurbanisation touchant la quasi-totalité du territoire).

Cependant, cette attractivité résidentielle ne trouve pas son pendant en termes d'activités économiques. Les profondes mutations observées dans le tissu local engendrent des tendances structurelles qui se manifestent par une réduction des emplois industriels.

Un des enjeux de développement pour le Sundgau est de parvenir à relocaliser des activités économiques à partir des foyers de populations établies. Les secteurs dits de l'économie résidentielle affichent un dynamisme avéré, avec par exemple plus de 1200 emplois dans l'artisanat. Mais les acteurs demeurent relativement dispersés. Une structuration de cette filière par la mise en réseau concertée des acteurs concernés devrait contribuer à ouvrir de nouvelles perspectives économiques.

Parvenir à articuler préservation de la biodiversité et valorisation économique des potentialités écologiques du territoire constitue une autre priorité qui sera détaillée dans les axes II et III.

Déceler des tendances qui s'opèrent à l'échelle du Sud-Alsace et du Nord-Ouest de la Suisse en lien avec nos partenaires (Chambres consulaires, Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, CAHR, Région, Plans Directeurs Cantonaux du Jura, de Soleure, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne) est fondamental pour développer des activités cohérentes et complémentaires avec les territoires voisins.

Par des éléments concrets tel que **la préservation des terres agricoles**, le soutien à la création de « Groupements d'Intérêts Ecologiques et Environnementaux », l'engagement d'une réflexion sur les possibilités de transformer les productions agricoles locales sur le territoire et le développement de circuits courts intégrés, le PADD propose de pérenniser, diversifier et développer l'économie agricole. Un objet qui sera plus détaillé dans l'axe II.

Enfin, le PADD a déjà identifié la nécessité de structurer l'offre foncière à vocation économique afin qu'elle puisse participer activement au développement économique du Sundgau.

D'une manière générale, le territoire possède une réelle attractivité résidentielle pour les actifs des agglomérations voisines et continuera probablement à conserver ce caractère dans les prochaines années grâce aux projets d'amélioration du réseau routier et au cadre de vie de qualité du Sundgau. Le PADD du SCoT du Sundgau se fixera de **trouver le bon équilibre pour le développement futur du Sundgau** à travers un projet pérenne, attractif et valorisant le territoire et ses habitants.

Il y aura lieu de préciser les surfaces et les formes à urbaniser pour que le territoire maîtrise son développement en symbiose avec les autres usages des espaces (agriculture, activités économiques...) et dans le souci de préserver la biodiversité, le cadre de vie et les parcelles agricoles.

La problématique soulevée par le diagnostic stratégique est la suivante : à partir des réalités économiques, urbanistiques et écologiques observées, le développement du Sundgau doit-il passer :

- par une intensification généralisée de l'urbanisation ?
- ou doit-il s'opérer par une attractivité résidentielle maîtrisée, génératrice d'emplois et en phase avec le patrimoine environnemental et paysager du territoire ?

C'est cette dernière logique que le Sundgau entend privilégier dans les années à venir. Le présent PADD en est la traduction.

Pour répondre à ces enjeux, le PADD se décline en trois axes présentant de manière transversale le projet des élus du Sundgau :

Axe I – Conjuguer développement démographique, préservation paysagère et rationalisation des déplacements

Axe II – Favoriser un développement économique créateur de richesses pour le territoire et ses habitants

Axe III – Favoriser un développement en harmonie avec le cadre de vie et engager le Sundgau dans la transition énergétique et la croissance verte

AXE I - Conjuguer développement démographique, protection paysagère et rationalisation des déplacements

1. Définir une armature territoriale cohérente pour équilibrer le développement du territoire
2. Diversifier les types d'habitat pour permettre un parcours résidentiel complet garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale
3. Préserver les paysages, patrimoine de l'identité sundgavienne
4. Pérenniser l'attractivité résidentielle en complétant le dispositif en équipements et services de proximité
5. Organiser les déplacements dans le territoire du SCoT et vers l'extérieur

➔ UN DEVELOPPEMENT QUI TIEN COMPTE DES POTENTIALITES ET DES CONTRAINTES DU TERRITOIRE

Le territoire du SCoT est marqué par des pressions foncières fortes, consécutives à son attractivité résidentielle (situation géographique à proximité de grandes agglomérations, capital paysager et environnemental).

Ainsi, les réflexions sur les perspectives de développement de l'urbanisation au cours des 20 prochaines années prennent en compte les contraintes recensées et la nécessité de préservation/valorisation du patrimoine local, conduisant à préconiser un développement maîtrisé et équilibré de l'urbanisation à l'échelle du territoire du SCoT. Les objectifs du PADD qui traduisent ces arbitrages reposent sur une volonté de maintenir un cadre de vie attractif.

Les objectifs qui traduisent ces arbitrages se déclinent en plusieurs grandes orientations :

- Définir les dimensions des futures enveloppes foncières constructibles pour conjuguer développement résidentiel et limitation de l'artificialisation des sols.
- Planifier les extensions de construction dans la continuité des formes urbaines existantes.
- Favoriser le renouvellement urbain lorsque les conditions techniques et financières le permettent.
- Favoriser dans la limite des ressources publiques, les transports collectifs, partagés et adaptés au territoire.
- Poursuivre la mise en œuvre de solutions de mobilités adaptées au territoire, notamment dans les Communes non desservies par les transports en commun.

Les préconisations de développement pour maintenir un cadre de vie attractif seront détaillées dans le document d'orientation et d'objectifs du SCoT (phase 3 de la procédure d'élaboration du SCoT).

I-1. DEFINIR UNE ARMATURE TERRITORIALE COHERENTE POUR EQUILIBRER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La géographie des polarités permet de couvrir l'ensemble du territoire en relais fonctionnels, minimisant ainsi les distances à parcourir pour satisfaire les besoins fondamentaux des ménages : emplois, logements, achats, loisirs, espaces naturels et récréatifs. Cette armature urbaine permet d'optimiser l'architecture des réseaux de déplacements en s'appuyant sur les lignes de transport collectif existantes et à développer. En outre, cette « polarisation » du territoire permettra de décliner les nécessités de diversification des types et formes de logements à construire et d'optimisation foncière.

Constats

Le territoire du SCoT est articulé autour de l'armature territoriale suivante :

- **Un pôle principal** : Altkirch, Aspach, Carspach, Hirtzbach et Hirsingue.
- **Quatre pôles complémentaires** : Dannemarie et Retzwiller ; Ferrette et Vieux-Ferrette ; Illfurth ; Waldighoffen, Roppentzwiller et Durmenach.
- **Trois pôles de proximité** : Seppois-le-Bas, Seppois-le-Haut et Pfetterhouse ; Montreux-Jeune, Montreux-Vieux et Chavannes-sur-l'Étang ; Oltingue.
- **88 unités de proximité** : l'ensemble des autres bourgs et villages.

Il s'agit à présent d'organiser le développement du territoire en tenant compte des volontés politiques locales et des réelles capacités d'accueil de chacune des parties du périmètre du SCoT afin d'éviter tout déséquilibre entre les futures demandes et l'offre (en termes d'équipements, de services, de transports...).

Objectifs

1. Maitriser l'équilibre du développement résidentiel

Le SCoT propose un schéma d'aménagement de l'espace permettant un développement équilibré du territoire en respectant les spécificités des différents sous-ensembles (vallées, plateaux, zones de montagne).

Afin de préserver la typicité des paysages sundgaviens, le SCoT suggère de développer une urbanisation à partir des armatures existantes. L'intensification urbaine (diversification, densification et quantification du nombre de logements à construire) sera plus importante dans les polarités de l'armature territoriale que dans les villages.

Si cette intensification sera moins marquée dans les villages, chaque composante de l'armature est néanmoins invitée pour son intérêt propre comme pour celui du territoire à diversifier et densifier les futurs logements d'habitation. Il en va de l'attractivité résidentielle du territoire, de la préservation de son économie agricole et de celle des écosystèmes. Afin de permettre un rééquilibrage des espaces de construction, il est précisé d'accueillir quantitativement plus de populations sur les pôles de l'armature. Mais le SCoT garantit également dans le DOO les conditions pour permettre aux communes rurales la poursuite de leur développement.

Ces objectifs se réalisent par :

- l'identification du potentiel foncier constructible à l'intérieur des enveloppes bâties.
- la maîtrise des zones constructibles en extension dans la continuité de l'enveloppe urbaine existante.
- l'activation de leviers pour valoriser la vitalité des centres de villages.

2. Limiter la consommation foncière

Conformément à l'article L.122-1-5 II de la loi ALUR, le DOO fixera des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace.

Il veillera en particulier à :

- éviter le développement de l'urbanisation de façon linéaire le long des axes de communication.
- réduire la consommation de parcelles agricoles pour les besoins de construction de logements.

3. Le SCoT soutient le développement d'une offre de services diversifiée.

L'implantation de services et de commerces intermédiaires (supermarchés, magasins spécialisés, pôles de santé...) se fera dans les polarités complémentaires et de proximité du territoire.

L'offre dite supérieure (centre commercial par exemple ou galeries marchandes) sera privilégiée dans le pôle principal.

Le développement d'une offre de proximité (boulangerie, bistro, supérette..) dans les villages est considéré comme une priorité. Les polarités doivent être des relais fonctionnels pour tous les habitants du territoire afin de leur offrir des équipements satisfaisants à une distance acceptable.

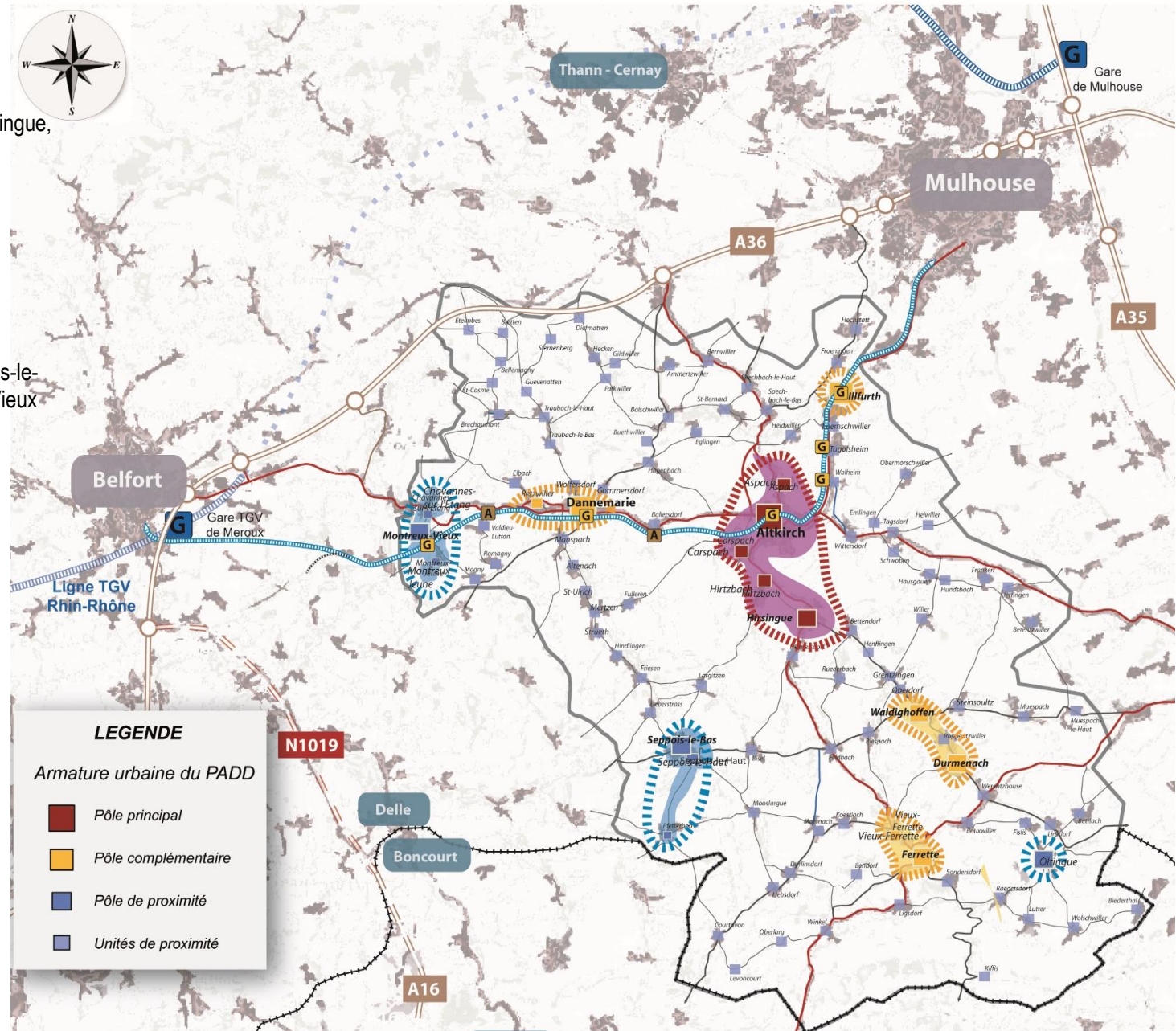
L'armature territoriale

Un pôle principal: Altkirch, Aspach, Carspach, Hirsingue, Hirtzbach.

Quatre pôles complémentaires : Dannemarie et Retzwiller ; Ferrette et Vieux-Ferrette ; Illfurth ; Waldighoffen, Roppentzwiller et Durmenach.

Trois pôles de proximité : Seppois-le-Bas, Seppois-le-Haut et Pfetterhouse ; Montreux-Jeune, Montreux-Vieux et Chavannes-sur-l'Etang ; Oltingue.

88 Unités de Proximité : l'ensemble des bourgs et villages.



I-2. DIVERSIFIER LES TYPES D'HABITAT POUR PERMETTRE UN PARCOURS RESIDENTIEL COMPLET GARANT DE LA MIXITE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE

A travers le projet d'aménagement et de développement durables, les élus du Pays du Sundgau affirment leur volonté de poursuivre l'accueil de populations nouvelles, tout en recherchant le maintien d'un équilibre dans la structure urbaine existante. L'évolution de la population actuelle (vieillesse ...), la perspective d'un accueil de nouveaux habitants (ménages actifs) ainsi que le maintien des jeunes sur le territoire (enjeu majeur) induit des demandes variées en termes d'habitat que le projet de SCoT doit prendre en compte pour élargir l'offre de logements actuelle.

I-2.1 ADAPTER QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS AUX DEMANDES

Constats

L'attractivité résidentielle s'est caractérisée par un afflux de nouveaux ménages depuis 1975, en augmentation entre 2000 et 2008 et qui reste élevé (population légale 2011 supérieure aux projections INSEE). Ceci a entraîné la construction de près de 500 logements par an entre 2001 et 2008.

Néanmoins, consécutivement à la crise économique et immobilière, le nombre de logements commencés est en forte baisse (228 en 2012) et s'effondre pour les logements collectifs et groupés. Parallèlement, la croissance démographique s'est contractée de 0,5 points entre 2008 et 2012, passant de 1 à 0,5%.

En se référant aux acteurs de l'armature territoriale, la production de logements entre 2001 et 2008 a été la suivante :

- Le pôle principal : 86 logements par an
- Les pôles complémentaires : 71 logements par an.
- Les pôles de proximité : 38 logements par an.
- Les bourgs et villages : 305 logements par an.

Afin de mettre en évidence le nombre de logements à construire à l'horizon 2035, il convient au préalable d'évaluer la quantité de logements nécessaire au seul maintien à minima de la population actuelle. Trois composantes ont été analysées :

- **Le renouvellement du parc** : l'hypothèse retenue est de 0,03% par an du parc total de logements (tendance constatée entre 1999 et 2010), soit 200 logements à construire sur la période 2017 – 2037.

- **Le desserrement des ménages** : scénario d'après les projections démographiques de l'Insee d'une taille moyenne des ménages de 2,3 personnes en 2037, soit 2600 logements à construire sur la période 2015-2035.

Objectifs

Considérant la nécessité d'articuler le développement du territoire à la maîtrise de la consommation foncière, le PADD ne retient pas d'objectifs de croissance démographique mais une limite haute à ne pas dépasser. Cette limite est fixée à 1%. Cette limite haute implique une construction de 500 logements annuels maximum en moyenne sur 20 ans.

L'ambition du SCoT est aussi de proposer un schéma de développement qualitatif qui soit dans l'intérêt du territoire et des habitants dans le long terme. Par développement qualitatif se profile la volonté d'attirer davantage de jeunes actifs et de permettre une urbanisation qui soit en symbiose avec les paysages du Sundgau, lui-même moteur de cette attractivité résidentielle.

Ces objectifs vont se traduire de la façon suivante :

- Tendre vers des formes urbaines adaptées pour ne pas dénaturer le caractère de chaque partie du territoire du SCoT : secteurs urbains, zones ayant conservé un caractère rural.
- Adapter le développement aux capacités d'accueil existantes et/ou programmées.

- **La fluidité du marché** : reprise des tendances observées entre 1999 et 2010, soit + 60 résidences secondaires et + 860 logements temporairement inoccupés pour raisons diverses sur la période 2017 – 2037.

Le point mort est de 3600 logements sur la période 2017 – 2037, ce qui correspond à 180 logements à construire par an pour maintenir le même nombre d'habitants sur le territoire. La réponse à la croissance démographique observée jusqu'en 2008 (1% par an), exigerait la réalisation d'environ 320 logements par an. Le territoire devrait aussi construire environ 180 logements par an pour maintenir le nombre d'habitants actuel (« correspondant au point mort »).

La plus faible croissance démographique observée entre 2008 et 2012 (0,5% par an) peut être analysée comme une conséquence de la crise financière et ne sera sans doute pas un phénomène durable considérant la pression foncière et les besoins existants en périphérie.

I-2.2. POURSUIVRE L'AMELIORATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

Un peu moins de 30% des constructions neuves (comptabilisées entre 2001 et 2012) sont des logements collectifs. La stratégie de diversification doit se poursuivre dans l'optique de permettre aux habitants du Sundgau d'effectuer des parcours résidentiels complets sur le territoire et d'attirer de jeunes ménages.

Constats

Malgré les efforts de diversification de l'offre, des déséquilibres sont constatés dans la répartition de logements sur le territoire du SCoT :

→ tant structurellement :

- le parc de logements est nettement dominé par le type individuel pavillonnaire qui représente 71 % de l'habitat dans le Sundgau en 2012 (Source : Insee Alsace).
- un taux de vacance des logements qui augmente d'un point entre 2006 et 2012, passant ainsi de 7 à 8 % :
- un parc locatif (privé et aidé) insuffisant (4 % du parc des résidences principales).

→ que spatialement :

- en 2012, seules 22 communes du territoire recensent des logements locatifs aidés dans leur parc de logement dont 47 % sont localisés sur la seule commune d'**Altkirch**.

Objectifs

L'objectif du projet de SCoT porte sur un élargissement de l'éventail de logements :

- pour ne pas se contenter de la seule maison individuelle ;
- pour répondre aux besoins de la population vieillissante ;
- pour répondre aux besoins des ménages de condition moyenne à modeste ;
- pour permettre aux jeunes de rester sur le territoire ;
- pour prendre en compte la réduction (déjà enclenchée) de la taille des ménages ;
- pour réduire autant que possible la banalisation des paysages ;

le SCoT intègre un objectif de diversification des logements afin de réduire les déséquilibres actuels dans la répartition de l'offre et de répondre au mieux à l'ensemble des demandes. Cette diversification devra notamment passer par des actions en direction du logement locatif (public aidé et privé) et de la typologie des formes bâties (petit collectif, maison de ville, habitat individuel).

Afin de ne pas réduire le taux de logements locatifs aidés sur le territoire, l'effort de production de logements locatifs aidés neufs sera concentré sur les pôles du territoire au regard de l'avis des bailleurs sociaux.

En matière d'amélioration du parc de logements, le projet de SCoT propose des leviers pour valoriser le patrimoine architectural sundgauvien, tel que la mise en œuvre d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) ou de PIG (programme d'intérêt général) à l'échelle du Sundgau afin de réduire l'insalubrité et la vétusté dans le parc, de mobiliser les logements vacants et de répondre à l'allongement de l'espérance de vie ainsi qu'à la recherche d'une autonomie plus durable.

Ces outils tout comme le « Programme National pour la Revitalisation des Centres-Bourgs » (valable pour Ferrette uniquement) et le « Programme Global d'Aménagement du Conseil Régional » qui s'adresse à l'ensemble des Communes permettront d'enclencher une dynamique de renouvellement des centres de bourgs et villages, dont la revitalisation est un objectif primordial pour le territoire.

La véritable menace pour le développement des territoires se joue davantage dans les centres des villages et des polarités qu'à la périphérie de leurs armatures bâties.

I-3. PRESERVER LES PAYSAGES, PATRIMOINE DE L'IDENTITE SUNDGAUVIENNE

L'urbanisation des dernières années sur le territoire du SCoT a eu pour conséquences :

- Une consommation relativement importante d'espaces agricoles avec la vente de lots de grande taille (386 Ha consommés sur la période 2000-2012).
- La banalisation de certaines entrées de villes et des villages.
- Un développement linéaire le long des voies, faisant craindre l'émergence potentielle de conurbations.
- Un allongement global des déplacements liés aux lieux de travail des résidents et aux pratiques commerciales qui ont conduit à une dépendance accrue à la voiture individuelle.
- Une pression sur les infrastructures routières.
- Une augmentation des coûts liés à la viabilisation des réseaux pour les collectivités.

Le développement de l'urbanisation sera recherché en épaisseur en continuité des armatures existantes, plutôt que de façon linéaire le long des axes de communication.

I-3.1. MIEUX MAITRISER LE POTENTIEL D'URBANISATION DANS LE TISSU URBAIN EXISTANT

Constats

Sur le territoire du SCoT, il apparaît nécessaire de mieux connaître la localisation des opportunités dans le tissu urbain existant :

- le potentiel de renouvellement urbain (friches urbaines, industrielles et naturelles ...);
- le potentiel de réhabilitation de logements.
- l'optimisation foncière par la mobilisation des dites dents creuses et par la résidentialisation des extensions.

Cette analyse, effectuée dans le cadre de l'élaboration des PLU/PLUI, permettra de quantifier au mieux les futures besoins fonciers en extension du tissu urbain.

La réutilisation des logements vacants constitue un enjeu majeur pour le territoire. Le taux de logements vacants était de 7 % en 2006 et s'élève à 8 % en 2012 (Source : Insee, Recensement de la population).

Il convient de noter que le Conseil Régional d'Alsace en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne met en place une méthodologie pour mieux utiliser le foncier dans les tissus urbains existants.

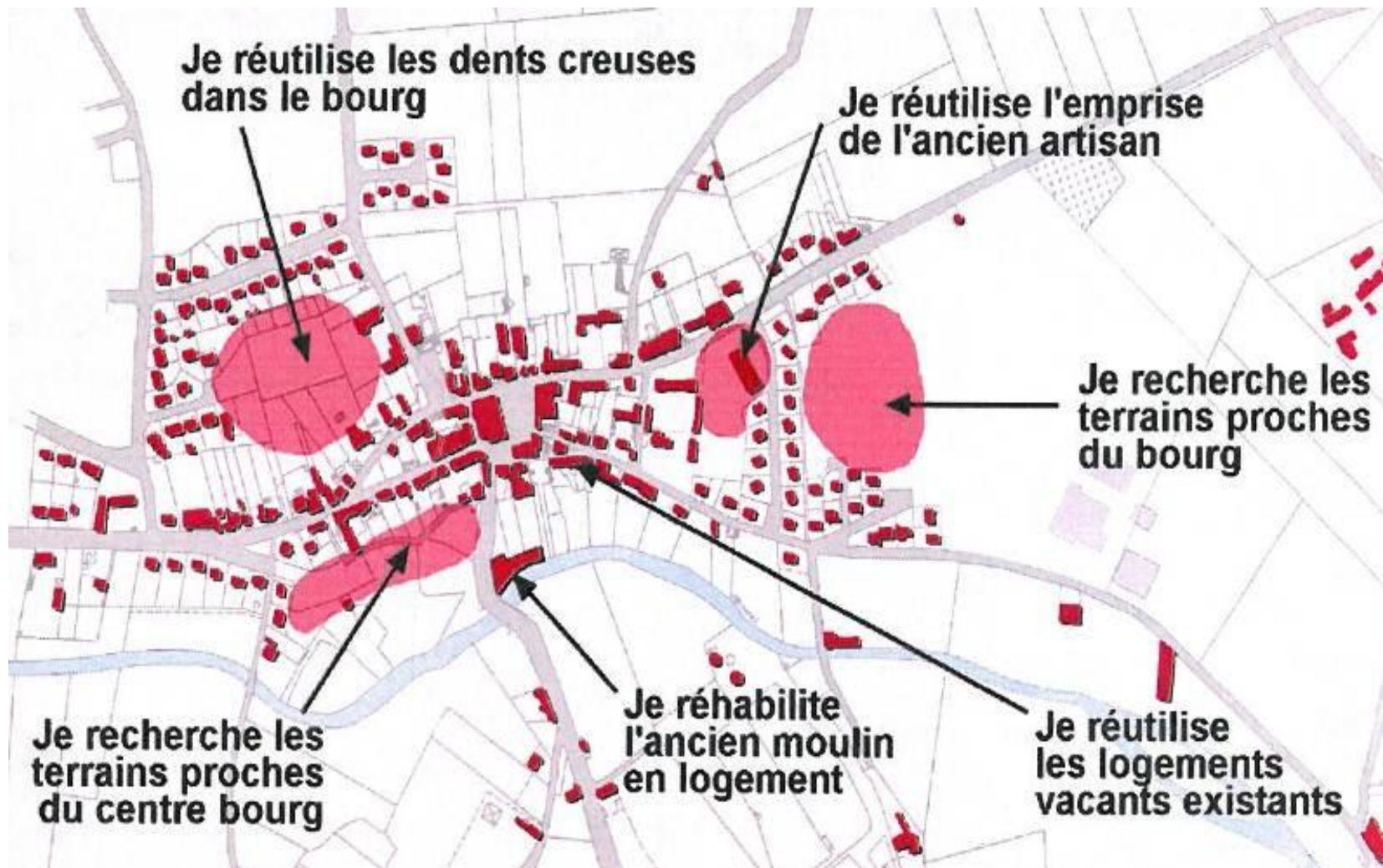
Objectifs

L'objectif du PADD est de privilégier le potentiel de logements dans le tissu urbain existant lorsque les conditions de sa mobilisation sont réunies (bonne accessibilité, respect des formes urbaines traditionnelles, maîtrise foncière, conditions financières ...).

Le recours au guide référentiel de mobilisation du foncier au sein du tissu existant proposé aux petites et moyennes communes par la région Alsace et la DREAL contribuera à l'objectif d'une meilleure utilisation des dites « dents creuses ».

Dans les secteurs de renouvellement urbain (qui seront à identifier localement), une mixité des fonctions (logements, équipements, activités tertiaires : services, bureaux) dans le cadre d'opérations plus denses sera recherchée.

La protection des paysages, tant naturels que le patrimoine bâti, seront pris en compte dans le développement du territoire.



I-3.2. PROGRAMMER UNE OFFRE FONCIERE ADAPTEE AUX PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET DENSIFIER L'HABITAT DANS LE RESPECT DES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

Constats

Ces dernières années, portée par une croissance démographique importante, l'urbanisation périphérique s'est réalisée de façon assez lâche notamment au détriment des espaces agricoles.

Le manque d'organisation de l'urbanisation a contribué à augmenter les coûts de gestion (transports, réseaux).

Il s'agit à présent d'organiser le développement du territoire en tenant compte des volontés politiques locales et des réelles capacités d'accueil de chacune des parties du territoire du SCoT afin d'éviter tout déséquilibre entre les futures demandes et l'offre (en termes d'équipements, de services, de transports...).

Les travaux menés par la Région Alsace sur l'évolution de la tâche urbaine entre 2000 et 2012 ont conclu à une consommation foncière des espaces agricoles et naturels de l'ordre de **569 hectares, soit 51 ha/an**.

On constate que **66 % de cette consommation foncière était à usage d'habitat, soit environ 34 ha/ an (386 ha sur la période)**.

En 2012, les documents d'urbanisme en vigueur recensent **643 ha** à urbaniser à vocation d'habitat à moyen terme (10 ans). A noter que 35 communes (31 % des communes du Sundgau) sont sous le régime de la Carte Communale ou du RNU.

Objectifs

Afin d'engager une meilleure gestion de l'espace urbanisé encore disponible, il convient d'affirmer les limites des zones urbanisables pour maîtriser la consommation foncière. Cet objectif implique une réflexion appropriée sur les différents modes d'habitat et de favoriser la structuration du tissu existant avant l'extension.

Le projet de SCoT doit permettre le maintien d'un équilibre entre urbanisation et préservation d'espaces de qualité paysagère et environnementale. Ce maintien doit passer par une organisation des développements urbains respectueux de ces espaces, de ces lignes de force et de ces perspectives paysagères.

Compte tenu de la localisation des armatures urbanisées en fond de vallées, la majorité d'entre elles se situent en zones humides. Le SCoT devra concilier des objectifs contradictoires, préservation des zones humides et lutte contre le mitage de l'espace. Les conditions de ces arbitrages seront justifiées dans le DOO.

Le projet de SCoT est basé sur une diminution du rythme de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers pour les besoins en logements.

Les besoins en foncier seront déclinés dans le document d'orientation et d'objectifs et mettront en évidence une limitation de la consommation foncière au regard de la consommation foncière mesurée sur les dix dernières années.

Une étude commandée à la Chambre d'Agriculture a permis de mesurer cette consommation entre 2002 et 2010, et le PADD souhaite avoir recours à une combinaison de méthodes d'analyse de la Région pour mieux appréhender la consommation d'espaces.

Le projet de SCoT intègre des objectifs en matière d'optimisation foncière :

- Porter à connaissance les dents creuses en se référant au guide référentiel de mobilisation du foncier au sein du tissu existant réalisé par l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne.

Pour ce faire il est recommandé aux PLU/PLUi de mobiliser au mieux les potentiels de renouvellement urbain au vu de la situation analysée des espaces non construits et des bâtiments vacants réellement mobilisables dans l'enveloppe urbaine

- Etre un relais vers des dispositifs financiers permettant la réhabilitation de friches-logements (porter à connaissance, assistance pour répondre aux appels à projets...)
- Favoriser les pénétrantes vertes à l'intérieur des armatures urbaines.
- Ne pas considérer invariablement comme dents creuses les vergers présents à l'intérieur des armatures bâties. La localisation et les dispositifs de protection de ces espaces au vu du code de l'urbanisme seront déclinés dans le DOO.

I-4. PERENNISER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE EN COMPLETANT LE DISPOSITIF EN EQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITE

Le territoire du SCoT a accueilli au cours des dernières années de nouveaux ménages et souhaite faire perdurer ce phénomène. Aussi, les efforts en matière d'adaptation du niveau d'équipements et de services du territoire devront être poursuivis à destination des populations locales, des futurs habitants et des touristes.

Constats

Il est aujourd'hui nécessaire pour les communes de concilier l'accueil de la population jeune et le maintien à domicile des personnes âgées.

Concernant l'offre d'accueil pour personnes âgées, le territoire compte 346 places en équipements médico-sociaux (maisons de retraites et services de soins de longue durée), réparties entre 7 établissements habilités à l'aide sociale et un établissement non habilité à l'aide sociale.

Le parc immobilier en hébergement pour personnes âgées dans le Sundgau est le plus faible du Département.

Il tend à se développer quantitativement et qualitativement comme l'illustre le projet de village sénior de Dannemarie. Ce projet dont les travaux ont débuté au mois de mars 2015 comprend la construction de 50 pavillons fonctionnels équipés de technologies domotiques. Le village sénior de Dannemarie se caractérise aussi par une mixité des fonctions (résidentielle et de services) et par la mixité générationnelle.

En parallèle, le Sundgau connaît une dépendance des personnes hébergées plus forte que la moyenne départementale. Des projets de création, de restructuration et d'extension d'Établissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ont vu récemment le jour : ainsi en 2012, deux EHPAD ont ouvert à Seppois-le-Bas (70 lits) et à Waldighoffen (70 lits). De même un EHPAD existe aujourd'hui sur la commune d'Hochstatt.

Concernant l'accueil de la petite enfance (0- 3 ans), le territoire a mis en place une politique de mutualisation efficace permettant de répondre à la demande.

A l'image du circuit Art et Paysage « Stuwa », la culture est aujourd'hui un fil conducteur de la cohérence territoriale et vecteur de sociabilité. Elle est aussi un facteur d'attractivité en devenir au vu des projets qui se dessinent en lien avec des artistes et acteurs du monde associatif de Bâle et de Mulhouse.

Objectifs

L'évolution de la structure sociodémographique du territoire couplée aux objectifs de poursuite de l'accueil de populations nouvelles et de maintien des jeunes sur le territoire nécessitera de renforcer l'offre de services et d'équipements pour satisfaire des demandes variées (accueil des jeunes enfants, culture, sports, loisirs, commerces, formations, services à la personne ...).

Le projet de SCoT intègre par conséquent les objectifs suivants :

1 - Renforcer l'économie résidentielle dans sa dimension globale

L'objectif du SCoT est de favoriser le développement de cette offre transversale sur l'ensemble du territoire et de l'articuler à des objectifs de cohésion sociale.

2 – Assurer la mise à niveau de l'offre en équipements.

Il s'agit de poursuivre les efforts en matière d'équipements de niveau intercommunal voire communal, en recherchant, dans la mesure du possible, une mutualisation des équipements sur les thèmes du sport, de la culture, du périscolaire, de la petite enfance et en particulier de la santé où le besoin se manifeste (l'émergence de pôles de santé apparaît comme une priorité).

3 – Poursuivre le développement de l'offre pour personnes âgées.

L'objectif est de poursuivre le développement de l'offre pour personnes âgées en résidences mixtes.

4 - Privilégier une bonne accessibilité des nouveaux équipements.

► L'accessibilité aux futurs équipements structurants devra être réfléchi dans une logique intercommunale ou territoriale-

I-5. ORGANISER LES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE DU SCoT ET AVEC L'EXTERIEUR

OBJECTIF GENERAL :

DISPOSER D'UN SYSTEME DE DEPLACEMENTS PERFORMANT POUR LE TERRITOIRE ET VERS LES TERRITOIRES VOISINS (MULHOUSE, BELFORT ET BALE-ST-LOUIS)

Les perspectives de développement résidentiel sur le territoire du SCoT nécessitent une amélioration de la desserte du territoire pour favoriser ce développement. Par ailleurs, une amélioration des conditions de déplacement sur le territoire du SCoT apparaît nécessaire pour limiter les traversées de villages.

I-5.1. POURSUIVRE L'AMELIORATION DU MAILLAGE ROUTIER DU TERRITOIRE

Constats

La voiture particulière tient une place prépondérante dans le Sundgau de par sa nature peu dense et en raison de la diminution du nombre d'emplois dans le territoire. D'une manière générale, les trafics routiers sont en augmentation, liés à la croissance des migrations domicile-travail très importantes vers les pôles d'emplois extérieurs (notamment Mulhouse, Bâle-St-Louis et vers le Canton du Jura Suisse).

Le périmètre du SCoT bénéficie d'un maillage routier dense et réparti de façon équilibrée.

Il est toutefois à noter sur le réseau routier :

- une faible hiérarchisation du réseau routier malgré un maillage assez dense,
- un réseau inadapté aux trafics soutenus,
- les villages restent des points de passage obligés dans la majorité des cas.

Objectifs

Le PADD s'appuie sur les projets routiers ci-dessous déjà inscrits dans l'ancien Schéma Directeur mais actualisés depuis :

- Contournements de Ferrette/Vieux-Ferrette, de Bouxwiller et de Werentzhouse.
- Contournements de Hirsingue, de Heimersdorf, de Feldbach et de Riespach.
- Contournements d'Altkirch, de Carspach et de Hirtzbach.
- Contournements de Tagsdorf et de Wittersdorf ainsi que le recalibrage de la « Route haute » (RD 419).

- Liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt.

Projets déclarés d'utilité publique :

- Déviation de Ballersdorf.

Avants Projets Approuvés :

- La liaison Heidwiller - Didenheim (Mulhouse) et Heidwiller – Burnhaupt le Bas

I-5.2. Encourager le développement d'une offre alternative à la voiture individuelle mieux adaptée au territoire et aux habitants

Constats

La mobilité s'est globalement intensifiée sur le territoire, en particulier pour les déplacements domicile-travail. Cette tendance devrait s'accroître au cours des 10 prochaines années, de même que le nombre de véhicules sur le réseau routier, notamment en l'absence d'une offre de transports en commun suffisamment attractive.

Le territoire dispose d'une offre ferroviaire qui propose 6 points d'arrêt (Montreux-Vieux, Dannemarie, Altkirch, Walheim, Tagolsheim et Illfurth). Cette offre a évolué en 2012 avec la mise en service de la ligne LGV Rhin-Rhône. Deux arrêts étaient annoncés comme provisoirement fermés (Ballersdorf et Valdiou-Lutran) mais la décision de l'Etat de reporter sine die le prolongement de la ligne LGV jusqu'à Mulhouse risque de les condamner durablement.

Le réseau de bus répond principalement à une logique de ramassage scolaire et s'avère par conséquent peu commode pour les trajets domicile - travail tant en termes de fréquences que de temps de parcours.

Les activités ferroviaires (TER) et les réseaux de bus suburbains constituent des compétences gérées par la Région Grand'Est. Toutefois, le Conseil Régional récupérera. En complément de cette offre, le Pays du Sundgau propose le développement de solutions alternatives pour la mobilité en lien avec les acteurs du territoire.

Parmi ces projets, le « Transport Solidaire » basé sur la mise en réseau d'acteurs bénévoles pour transporter des personnes ayant une difficulté ponctuelle de déplacement, et pour qui l'offre de bus, de TER et de taxi n'est pas adaptée.

Nous retenons également la mise en place d'un système d'auto-stop organisé qui a pour objectif de développer cette pratique et de favoriser la mise en relation des usagers.

Moteurs pour les innovations sur les territoires, les collectivités pourront réfléchir à l'opportunité d'une mise en place de voitures en autopartage. La rationalisation de l'utilisation des véhicules passera également par le développement des parkings de covoiturages.

Une observation qualitative des déplacements réalisée à partir des temps moyens d'accès aux équipements intermédiaires (exemple : supermarché, piscine, médecins

Objectifs

Les objectifs sont de rechercher une meilleure organisation des transports en commun et de réduire les déplacements en véhicules particuliers (qui sont la source de nombreuses nuisances pour les populations et l'environnement). Les objectifs suivants sont intégrés dans le projet de SCoT :

1 - Mise en cohérence des objectifs du SCoT sur la partie transport avec le Schéma Départemental de Mobilité adopté en décembre 2013 :

- Rechercher une optimisation du réseau de bus actuel, en lien avec les pôles locaux d'emplois, d'équipements et de services.
- Développer une offre attractive de rabattement vers les gares ferroviaires du territoire. La liaison Waldighoffen – Altkirch apparaît comme une liaison à privilégier dans les réflexions en matière de rabattement vers les gares.
- Planifier un flux en étoiles pour irriguer le territoire en transports en commun et permettre une sortie vers l'extérieur via les gares TER multimodales.

2 - Soutenir et suivre le projet de liaison renforcée entre le Sundgau et St-Louis/Bâle (Bus à Haut Niveau de Service) et le prendre en compte dans les réflexions en matière de localisation des futurs secteurs de résidentialisation préférentielle et/ou d'implantation de parkings relais.

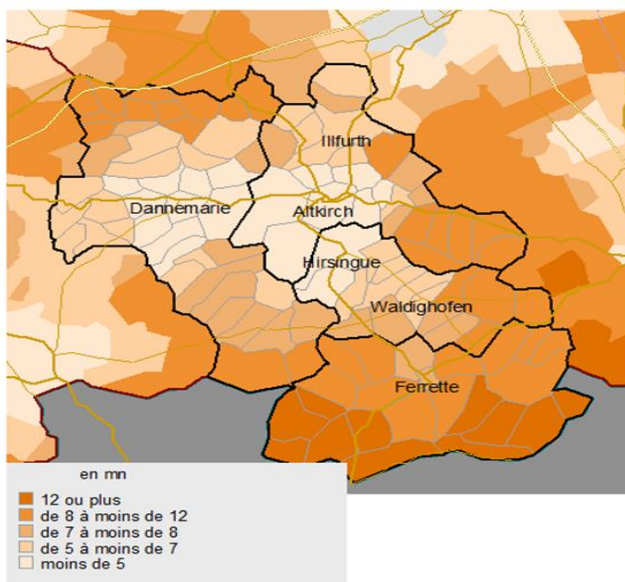
L'implantation de services (presse-tabac, points de ventes de produits agricoles...) sur un ou plusieurs parkings relais jugés stratégiques est également encouragée.

3 – Favoriser dans la mesure du possible les transports collectifs et partagés adaptés au territoire.

4 – Envisager des études pour identifier des faisceaux favorables à la circulation des nouveaux transports en communs.

spécialistes.....) permet d'identifier des disparités en terme d'accessibilité aux infrastructures courantes.

Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire



5 - En considérant les déplacements dans des perspectives trans-territoriales, nationales et internationales, le SCOT se positionne en faveur d'une jonction en transport en communs vers la gare de Belfort-Montbéliard TGV implantée sur la Commune de Méroux.

La connexion en transport collectif entre le Sundgau et la gare de Belfort-Montbéliard TGV pourrait s'appuyer sur le réseau ferré existant (ligne Mulhouse – Belfort) et en devenir (ligne Belfort – Delle *via* la Gare TGV de Belfort-Montbéliard à Méroux) à condition de cadencer les horaires des deux lignes ou de prolonger la ligne Mulhouse - Belfort jusqu'à Moval.

I-5.3. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU STRUCTURE DE CIRCULATIONS DOUCES ET ASSURER UNE CONTINUITE DANS LES DEPLACEMENTS

Constats

Les pistes cyclables sont une compétence que le Conseil Départemental a choisi de prendre en charge dans le Haut-Rhin. S'appuyant sur les infrastructures de transport existantes comme le canal du Rhône au Rhin ou d'anciennes voies ferrées, le réseau cyclable a pu s'étendre sur de grandes distances en site propre. Il constitue ainsi une armature structurante sur une grande partie du territoire du Sundgau.

Toutefois, il existe des discontinuités ponctuelles qui peuvent avoir un impact sur la sécurité des déplacements effectués en vélo voire sur la perception de la sécurité de l'usage du réseau cyclable.

D'une manière générale, la majeure partie des pistes, bandes ou voies cyclables est destinée à un usage de loisirs et non à des déplacements domicile-travail.

Objectifs

Le projet de SCoT se base sur une reprise du Schéma Départemental des itinéraires cyclables qui définit de nombreux projets sur le territoire du Sundgau et plus particulièrement dans sa partie sud (Jura Alsacien).

Ainsi la poursuite du maillage du territoire doit permettre d'assurer une continuité dans le réseau des circulations douces pour :

- relier les pôles de loisirs, les pôles d'équipements, les équipements scolaires et donc orienter le développement du réseau cyclable dans une logique fonctionnelle.
- prendre en compte le développement des circulations douces dans chaque projet d'aménagement et favoriser un réseau de location de vélos électriques.
- favoriser la circulation des piétons par des aménagements adaptés (sécurité ...).
- engager une réflexion sur la mutualisation des usages des pistes cyclables.
- améliorer la signalisation des itinéraires cyclables (villages traversés, offre en restauration et hébergement).
- profiter des travaux d'enfouissement de réseaux intercommunaux pour créer de nouvelles pistes cyclables sécurisées. Une méthode qui a fait ses preuves en termes de rationalisation des coûts et d'utilisation fonctionnelles en Suisse et Allemagne voisines.
- soutenir le développement de liaisons cyclables entre les gares, les centres-villes, les zones d'activités et les territoires voisins.

AXE II - Favoriser un développement économique créateur de richesses pour le territoire et ses habitants

1. Adopter un positionnement économique cohérent
2. Limiter l'évasion commerciale
3. Accompagner la pérennisation d'une agriculture viable et diversifiée
4. S'appuyer sur le potentiel naturel et patrimonial du territoire pour développer l'activité touristique
5. Créer les conditions pour le développement de secteurs d'activités créateurs d'emplois et adaptés au territoire

→ Un développement qui s'appuie principalement sur l'artisanat et le commerce :

La lecture du tissu économique révèle un territoire principalement orienté vers l'économie résidentielle (la construction, l'artisanat, les commerces et les services regroupent une grande part des emplois).

Le système économique se caractérise par des richesses essentiellement captées à l'extérieur du territoire.

Un modèle qui est soumis à divers éléments qui menacent son équilibre :

- Effritement des derniers pans de l'industrie du territoire ;
- Mutations du tissu économique mulhousien qui pourvoit un grand nombre d'emplois aux actifs du territoire ;
- Le débouché historique de l'emploi en Suisse qui est soumis aux fluctuations des principaux secteurs présents dans le nord-ouest de l'Helvétie (industries pharmaceutiques, industries chimiques, industries horlogères et de la microtechnique, industries agroalimentaires) ;
- Des revenus captés majoritairement à l'extérieur du territoire mais aussi majoritairement dépensés à l'extérieur du territoire.

Ancré à l'interstice de trois agglomérations (Saint-Louis-Bâle, Mulhouse, Belfort-Montbéliard), le Sundgau entretient une relation plurielle avec son environnement géographique. D'une part, les agglomérations voisines offrent des débouchés diversifiés pour l'emploi de ses habitants. Mais ces agglomérations et plus largement les territoires voisins se posent en concurrence avec le SCoT du Sundgau pour l'offre commerciale et concernant les disponibilités foncières dédiées au développement économique. Ces deux derniers points orientent naturellement le SCoT vers le soutien au développement d'une offre commerciale attractive, diversifiée et complémentaire de l'offre voisine. Ils doivent aussi inciter les acteurs publics à mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière des futures zones d'activités.

Partant des qualités intrinsèques du territoire et compte tenu des volontés des décideurs, le SCoT œuvre à la recherche d'un modèle de développement faisant cohabiter harmonieusement les activités économiques génératrices d'emplois, une fonction résidentielle de qualité et la valorisation de l'environnement. Afin de proposer les outils pour mettre en œuvre une stratégie de développement souhaitée par les décideurs du territoire, des ateliers de travail réunissant les différents acteurs et forces vives du territoire a permis de fixer les priorités pour développer le territoire.

A partir de cette concertation, le SCoT retient que le développement de l'artisanat et des PME est une priorité pour le territoire, tout comme les activités de transformation et de commercialisation des productions agricoles locales. Le développement d'activités de services aux entreprises est également retenu comme prioritaire et le SCoT soutient à cet égard le « Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique ». Enfin, les créations de synergie entre la préservation de l'environnement et l'économie sont considérées comme un levier stratégique du territoire, à la fois pour la création d'emplois et pour l'inscription du Sundgau dans la lutte contre le réchauffement climatique. Redynamiser l'économie passera également par une réorganisation de l'offre foncière à vocation économique prenant davantage en compte les besoins des entreprises.

II-1. ADOPTER UN POSITIONNEMENT ECONOMIQUE COHERENT (CONSIDERE COMME POINT A DEVELOPPER PLUS PRECISEMENT PAR LE PETR ET LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Constats

L'économie résidentielle occupe une place prépondérante dans le Sundgau :

Nombre de salarié(e)s	Total	%	0	1 à 9	10 à 19	20 à 49	< 50
Ensemble	5898	100	4300	1348	148	66	36
Agriculture, sylviculture et pêche	989	16,8	897	88	2	2	0
Industrie	367	6,2	210	111	26	11	9
Construction	543	9,2	342	169	19	11	2
Commerce, transports, services divers	3 219	54,6	2 442	692	62	16	7
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	860	14,6	573	247	31	5	4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	780	13,2	409	288	39	26	18

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

Une tendance qui semble se confirmer au vu des créations d'entreprises enregistrées en 2013 :

	Ensemble	%	Tx de création
Ensemble	433	100	14,4
Industrie	34	7,9	10,6
Construction	55	12,7	13,4
Commerce, transports, services divers	287	66,3	14,9
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	96	22,2	14,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	57	13,2	16,2

Source : Insee, CLAP.

L'attractivité résidentielle du Sundgau combinée à l'érosion des emplois industriels ont contribué à orienter l'économie du territoire vers le secteur dit résidentiel. Une économie qui se caractérise par une corrélation avec la localisation des populations et par des

Objectifs

En matière de développement économique, le PADD fait l'inventaire des objectifs à atteindre à moyen et long terme.

Les étapes pour arriver à ces objectifs se déclineront dans le document d'orientation et d'objectifs.

1) Les objectifs relevant du document d'orientation et d'objectifs :

- Renforcer la lisibilité de l'offre foncière à vocation économique en la structurant à partir de critères quantitatifs et qualitatifs.

- Contribuer à augmenter les capacités de réactivité foncière en cas de demandes.

- Faire de la réhabilitation des friches une priorité.

- Suivre et encourager la mise en place du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

2) Les objectifs relevant du Projet de Territoire du PETR du Pays du Sundgau :

- Mise en réseau des acteurs de l'économie résidentielle.

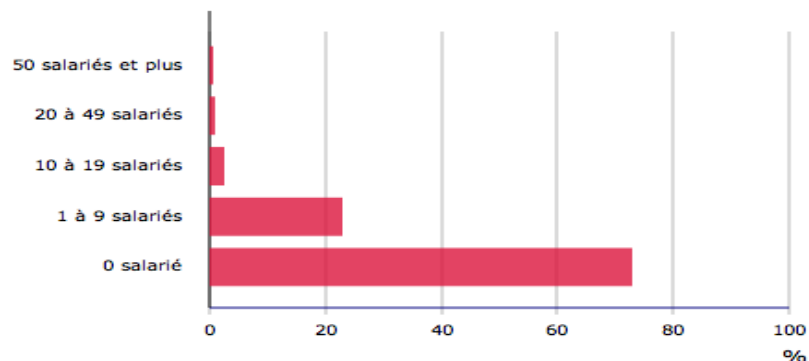
- Coopération avec les chambres consulaires pour creuser les potentialités économiques du territoire.

- A partir des potentialités écologiques du territoire, structurer des filières qui valorisent les ressources de biodiversité (exemple : filières plaquette bois de chauffage à partir de l'entretien des ripisylves)

- Promotion des potentialités économiques du territoire (en lien avec la transition énergétique, l'économie résidentielle, l'agriculture et de l'implantation des activités de services aux entreprises historiquement implantées dans les territoires voisins).

établissements de petites tailles en termes d'emplois comme le montre le graphique sur la page suivante :

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2012



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

La présence d'un secteur économique dominant dans le Sundgau est un atout, mais la filière transversale que constitue l'économie résidentielle reste à structurer pour apporter de la visibilité, de la visibilité et de nouvelles opportunités aux acteurs.

A l'analyse de l'environnement géographique du Sundgau, on constate qu'il est au carrefour stratégique de trois agglomérations bénéficiant d'une forte identité de leurs économies respectives et de savoir-faire reconnus. Une opportunité encore peu exploitée.

La transition énergétique du Sundgau offre elle aussi des perspectives économiques stratégiques. Ainsi, l'exploitation des potentiels éoliens, solaires et biomasse permettent d'envisager des créations d'emplois à court/moyen terme.

Les réserves foncières à vocation économique constituent un parent pauvre des potentiels de développement économique. Malgré de nombreuses zones inscrites dans les documents d'urbanisme, l'offre apparaît éclatée et semble plus être le fruit d'une réflexion parcellaire que tenant compte des besoins des entreprises (cadre de vie, accessibilité, périmètre.....).

D'autre part, l'offre foncière est en grande partie virtuelle compte tenu de la faible maîtrise foncière de ces espaces. Cette situation pose la question de la capacité à répondre aux demandes d'implantations potentielles d'établissements.

3) Les objectifs relevant de la transition énergétique :

- Mise en réseau des acteurs du bâtiment et de la rénovation énergétique via la plateforme de rénovation.
- Animation, contribution à la structuration et communication : les circuits courts, l'agriculture biologique et les énergies renouvelables (installations solaires et éoliennes pour particuliers).

Nous constatons actuellement des disponibilités dans la zone de Ferrette.

La Zone d'Activité d'Intérêt Départemental de Diefmatten (ZAID) d'une surface de 10 ha, permettra une relocalisation d'entreprises dont les perspectives de développement ne trouvaient pas satisfaction dans le reste du Sundgau. Ce projet est explicitement soutenu par le SCoT du Sundgau.

A noter le fonctionnement de l'Hôtel d'Entreprises de Tagolsheim qui permet l'accueil d'entreprises au nord du territoire.

II-2. LIMITER L'ÉVASION COMMERCIALE

Constats

Le ratio densité commerces et services du Sundgau (10,4 pour 1000 habitants) est légèrement supérieur au ratio du territoire Sud Alsace (hors Mulhouse) qui est 10,1 pour 1000 habitants.

Avec une moyenne de 734 m² pour 1000 habitants de surfaces commerciales de plus de 300 m², le territoire possède une offre moins performante qu'au niveau national (près de 1 000 m²/1000 hab.) mais avec une offre en surface alimentaire supérieure aux moyennes nationale et régionale.

Globalement, l'offre n'apparaît pas assez attractive à l'échelle du Sundgau avec une éviation commerciale en hausse entre 2005 et 2012. Ainsi près de la moitié des dépenses des ménages se font à l'extérieur du territoire.

L'offre non-alimentaire représente le point faible du territoire.

Depuis 2010, plusieurs actions ont été menées pour améliorer l'attractivité commerciale sur le territoire.

Parmi elles, l'Opération de Modernisation du Commerce (OCM) et le soutien au développement de filières courtes.

Notons également que la Commune d'Altkirch s'est engagée dans la création d'un centre commercial sur la friche Jédélé en entrée de ville.

Objectifs

Afin de développer l'économie résidentielle de façon pragmatique, il est indispensable de garantir la mixité fonctionnelle sur un même lieu : habitat, emplois, services, commerces, équipements ... En ce sens, l'objectif du Pays du Sundgau est de favoriser un commerce intégré aux armatures urbaines.

Le projet de SCoT intègre les objectifs suivants :

- Engager une stratégie volontariste pour le maintien et le développement d'une offre de proximité de qualité dans les villages.
- Promouvoir une diversification de l'offre commerciale sur les polarités du territoire et notamment dans les secteurs non alimentaires.
- Soutenir les projets d'infrastructures commerciales d'envergure (centre commerciaux, galeries marchandes...) sur le pôle principal.

Concernant le commerce, le SCoT considère les circuits courts et les points de ventes directes de produits locaux comme un point à développer et à favoriser. Le DOO pourra apporter des conseils sur la localisation de ces points de vente.

II-3. ACCOMPAGNER LA PERENNISATION D'UNE AGRICULTURE VIABLE ET DIVERSIFIEE

Constats

L'agriculture est une activité majeure du territoire : élevage, grandes cultures. De plus, l'agriculture joue un rôle important en matière d'identité territoriale, d'environnement, de paysage, de cadre de vie et de services à la population (concernant l'amélioration de la ressource en eau notamment).

Ce secteur a connu des mutations internes au cours des dernières décennies : rajeunissement des exploitants, restructuration des exploitations avec agrandissement des structures (augmentation de la Surface Agricole Utile des exploitations) et diminution du nombre d'exploitations (837 exploitations en 2010 contre 1113 en 2000).

Les dernières orientations de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne introduisent la notion des diversifications des cultures comme une priorité.

Si elle tend à émerger, l'agriculture biologique reste à développer et les initiatives à mettre en réseau.

A noter que depuis le 1er janvier 2015, le lait biologique produit dans le Sundgau (et le sud Alsace en général) n'est plus mélangé au lait conventionnel mais valorisé par Biolait, groupement de producteurs qui le commercialise dans toute la France.

Objectifs

L'agriculture constitue un espace économique à part entière : c'est notamment en ce sens que le maintien de l'activité agricole devra être recherché. Ainsi le projet de SCoT intègre les objectifs suivants :

- Optimiser l'utilisation du foncier pour préserver les terres agricoles.
- Rechercher une diversification des cultures.
- Contribuer à identifier des débouchés pour les filières agricoles du territoire.
- Encourager l'émergence d'activités liées à la transformation de productions agricoles locales.
- Favoriser le développement de points de ventes agricoles (circuits courts).
- Soutenir le développement de projets agro-touristiques.
- Encourager la création de « Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental ». L'élevage bio-herbe pourrait être une trame favorable à cette mise en réseau.
- Observer et promouvoir, lorsque les conditions spatiales le permettent et que cela répond à un besoin, les « sorties d'exploitations ».
- Maintenir de bonnes conditions de fonctionnement des exploitations (circulation d'engins agricoles...) et renforcer la concertation dans le cadre de projets d'aménagement

Il convient cependant de rappeler que l'évolution des pratiques agricoles sur le territoire est fortement subordonnée à l'évolution de la Politique Agricole Commune européenne.

II-4. S'APPUYER SUR LE POTENTIEL NATUREL ET PATRIMONIALE POUR DEVELOPPER L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Constats

Peu connu touristiquement, le Sundgau se distingue par une identité forte, construite au fil des siècles. Les marqueurs de cette identité sont les paysages et une identité culturelle héritée d'une réalité historique et géographique cohérente.

Témoins de cette histoire, un patrimoine castral et religieux remarquable parsème le territoire.

L'authenticité est un réel atout pour le développement d'une activité touristique, mais le Sundgau possède d'autres lignes de forces en la matière.

Sa situation géographique est jugée stratégique et l'on peut distinguer une adéquation entre l'offre intrinsèque du territoire et les populations ciblées. Au carrefour de trois agglomérations qui concentrent entre 90 000 et 450 000 habitants, le Sundgau constitue un espace encore préservé dans un environnement fortement urbanisé.

Si les paysages naturels, la typicité architecturale et le patrimoine historique constituent le support d'une activité touristique prometteuse, le territoire se distingue par une politique volontaire dans ce secteur. En témoigne la création d'un Office de Tourisme Intercommunal en 2010 qui a permis de développer une animation et une valorisation cohérente du territoire.

La mise en place d'une navette de bus entre la ligne 10 du tramway bâlois à Leymen (Communauté de Communes des Portes du Sundgau) et le pôle de Ferrette est un exemple des initiatives portées pour développer un tourisme de proximité.

Mais contrairement à d'autres territoires alsaciens, le Sundgau ne dispose pas de sites touristiques moteurs. Les deux principaux sites touristiques du Sundgau ne se positionnent qu'à la 79^{ème} place (musée du Sundgau à Altkirch) et à la 118^{ème} place (musée paysan d'Oltingue) en termes de fréquentation, sur les 194 lieux touristiques payants recensés en Alsace.

Les potentialités du Sundgau résident davantage dans les activités de plein air gratuites, lui permettant de se distinguer comme destination verte : des paysages multiples et préservés, 540 km de chemins et de sentiers balisés, des circuits de tous

Objectifs

A partir du potentiel de développement durable que représente le tourisme pour le Sundgau, le SCoT préconise les objectifs suivants :

- Développer le maillage touristique avec les territoires voisins (l'offre et les publics visés sont complémentaires entre le Sundgau, la Région Mulhousienne, l'Agglomération Bâloise et le Jura Suisse) : des connexions sont souhaitées en termes de mobilités douces, de transports collectifs, dans un cadre concerté avec les acteurs de ces territoires.
- Soutenir le développement de l'agrotourisme.
- Inciter au développement de séjours touristiques thématiques en lien avec la rénovation de l'habitat remarquable et les savoir-faire de l'artisanat local.
- Améliorer la signalétique à vocation touristique : présentation de l'offre aux portes d'entrée du territoire (Chavannes-sur-l'Etang, Illfurth, RD 419, Courtavon). Signalétique au niveau local pour aider les touristes à identifier les points forts à l'échelle des Communes en utilisant les supports de la signalétique routière.
- Favoriser l'identification du territoire depuis les autoroutes A35 et A36 par l'implantation de panneaux.
- Soutenir le développement d'une hôtellerie haut de gamme pour diversifier l'offre.
- Encourager la poursuite du « Schéma d'Aménagement Numérique » pour permettre un tourisme connecté et faciliter les réservations d'hôtels.
- Engager une réflexion sur la création d'un observatoire du tourisme afin de mieux évaluer les besoins pour conseiller les politiques de développement touristiques.
- Préserver le patrimoine naturel et bâti (moulins, châteaux, églises et chapelles) et lutter contre la banalisation du paysage en freinant l'étalement urbain et en encourageant la polyculture.

niveaux pour les vététistes, 200 km de pistes et d'itinéraires cyclables, la liaison cycliste internationale de Nantes à Budapest qui transite par son territoire, un itinéraire fluvial qui va de Montreux-Jeune à Mulhouse en traversant le Sundgau le long du canal du Rhône au Rhin, une multitude d'étangs de pêche, des centres et relais équestres, le plan d'eau de Courtavon, le golf 18 trous de la Largue, des fermes pédagogiques ainsi que la Maison de la Nature à Altenach.

Si l'offre en hébergements a longtemps été insuffisante, ces dernières années ont vu le développement et la diversification des types d'hébergements proposés. Un développement corrélé à l'augmentation de la demande et au programme LEADER qui a permis l'aboutissement de nombreux projets de gîtes, de chambres d'hôtes et d'autres projets agro-touristiques.

A noter que le territoire se distingue également par sa gastronomie : la « Route de la Carpe-Frite » constitue un support structurant et identifiable du tourisme dans le Sundgau.

- Soutenir la pérennité de l'Office de Tourisme de Pôle pour permettre la poursuite d'actions touristiques cohérentes sur le territoire.
- Valoriser la promotion de la Zone Montagne au sud-est du Jura Alsacien.
- Valoriser l'image de diversification du produit touristique sundgavien en lien avec les actions portées par le Pays et les initiatives qui fleurissent dans le domaine de l'art contemporain et l'entrepreneuriat créatif.

II-5. CREER LES CONDITIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE SECTEURS D'ACTIVITES CREATEURS D'EMPLOIS ET ADAPTES AU TERRITOIRE

La stratégie foncière proposée par le SCoT pour développer l'économie doit reposer sur la promotion de capacités d'accueil adaptées aux différents besoins d'implantation des entreprises.

Constats

Dans les liens observés entre développement économique et aménagement de l'espace, le Sundgau se caractérise par de nombreux projets de reconversions de friches abouties, en cours ou à l'étude :

- **Exemples de reconversion de friches abouties** : le Quartier Plessier d'Altkirch (ancienne friche militaire), la Zone d'Activité de Tagolsheim (ancienne friche industrielle).
- **Reconversion de friches en cours** : reconversion d'une partie de la friche « Peugeot Motocycle » en appartements de « haute qualité sociétale ».
- **Exemples de reconversion de friches en projet** : anciennes casernes de Gendarmerie de Ferrette (plusieurs projets à l'étude : regroupement scolaire, périscolaire) ; projet de zone commerciale sur la friche Jédélé à Altkirch ; reconversion de l'ancien tribunal d'Altkirch...

Ces actions traduisent la volonté de réduire l'artificialisation des espaces agricoles et de préserver les formes urbaines existantes.

En revanche, l'offre foncière à vocation économique semble peu adaptée aux besoins des entreprises. Elle se caractérise par une multitude de zones inscrites dans les documents d'urbanisme qui viennent troubler la lisibilité et par conséquent, la visibilité de l'offre.

Par ailleurs, l'offre réelle est en réalité très faible, car peu de zones font l'objet de maîtrise foncière (études d'impacts environnementaux, raccordement réseaux...). Compte tenu de la longueur des procédures de mise en commercialisation d'une zone d'activité, soit entre 8 et 12 ans (Source : Comité d'Action Economique du Haut-Rhin), les espaces réellement disponibles pour accueillir des entreprises sont aujourd'hui très limités.

Objectifs

Le projet du SCoT repose sur une offre en sites structurants et en phase avec les besoins des entreprises. D'une manière générale, il s'agit d'apporter de la lisibilité à l'offre foncière, puis dans un deuxième temps de la visibilité pour accroître les possibilités d'implantations économiques dans le Sundgau.

En complément d'une stratégie foncière, il pourra être envisagé d'engager un travail de localisation de l'immobilier d'entreprises vacant. Mais aussi d'engager une réflexion pour que les entreprises trouvent des locaux adaptés aux différentes phases de leur croissance et puissent elles aussi, réaliser un parcours résidentiel complet.

Apporter une lisibilité de l'offre foncière à vocation économique :

- Identifier l'offre en fonction de sa pertinence : surface, accessibilité, contraintes environnementales, volonté de commercialisation de la zone.
- Proposer une révision des surfaces virtuelles inscrites dans les documents d'urbanisme.

Apporter une visibilité de l'offre foncière à vocation économique :

- Travailler avec les chambres consulaires pour identifier le potentiel de chaque offre (friches, espaces fonciers à vocation économique) à partir de leur propension à recevoir un type d'activité.
- Promouvoir l'offre foncière à vocation économique en concertation avec les chambres consulaires et l'ADIRA : salons, presse spécialisée....

Intégrer les dispositions du Schéma d'Aménagement Numérique d'Alsace et si possible anticiper et accélérer sa mise en œuvre sur le territoire.

Les Zones d'Activités devront être prioritaires pour le raccordement à la fibre optique.

Cette réalité est d'autant plus problématique que le Sundgau est soumis à une forte concurrence des territoires voisins qui disposent de zones équipées et parfois mieux accessibles (Territoire de Belfort ; Thur-Doller ; Saint-Louis/Trois Frontières ; Mulhouse Alsace Agglomération ; Canton du Jura ; Bâle-Campagne).

Pour rappel, le Schéma Directeur inscrivait des possibilités de développement de Zones d'Activités Economiques sur 15 communes du territoire :

- 64 hectares prévus sur les polarités définies dans le Schéma Directeur : Altkirch, Waldighoffen, Ferrette, Seppois-le-Bas, Retzwiller, Hirsingue.
- 79 hectares sur les villages définies dans le Schéma Directeur : Oltingue, Durmenach, Hindlingen, Montreux-Vieux, Spechbach-le-Bas, Diefmatten, Hirtzbach, Werentzhouse, Emlingen.

Axe III – Favoriser un développement en harmonie avec le cadre de vie et engager le Sundgau dans la transition énergétique et la croissance verte

1. Poursuivre et étendre le travail visant l'amélioration globale de la ressource en eau
2. Pérenniser le fonctionnement écologique du territoire et la préservation du paysage
3. Favoriser et développer la production d'énergies alternatives et renouvelables et inciter aux économies d'énergie
4. Limiter l'exposition des populations aux risques et nuisances
5. Poursuivre les efforts de réduction et de valorisation des déchets

→ Protéger la biodiversité et le cadre de vie du Sundgau, deux atouts significatifs pour orienter le territoire vers un développement durable.

Le cadre de vie agréable et attractif du territoire repose sur la présence de nombreux éléments de patrimoine bâti et naturel commun, qu'il est nécessaire de préserver. Les villages traditionnels et leurs belles maisons, les vergers d'arbres à hautes tiges, les étangs et auberges supports du parcours de la Carpe Frite, les forêts et prairies, les points de vue sur le massif des Vosges, le canal du Rhône au Rhin, les montagnes du Jura alsacien et leurs châteaux, sont autant d'éléments d'intérêt et supports d'un tourisme local diversifié (pêche, cyclotourisme,...).

L'agriculture, très présente, entretient ces paysages, ouvrant les perspectives sur les villages, le relief... . Afin de préserver son identité, le territoire souhaite donc poursuivre son développement en prenant en compte son patrimoine et en limitant son impact sur son environnement. Cette volonté de valorisation ne se veut cependant pas synonyme d'empilage réglementaire, ni de mise sous cloche mais bien d'une préservation des enjeux propres au territoire, au travers des modes d'habiter et des usages qui y sont pratiqués ou favorisés. Le territoire souhaite pour cela s'inscrire dans une démarche environnementale choisie, afin d'en favoriser le partage et l'appropriation par tous.

La préservation de la biodiversité est une autre priorité. A travers le projet d'aménagement et de développement durables, les grandes orientations en matière de valorisation des écosystèmes sont présentées. Ces grandes orientations traduisent un objectif global : développer le territoire en symbiose avec les ressources naturelles.

L'axe III présente ainsi comment chaque aspect abordé jusqu'ici (développement démographique, urbanisation, développement économique, mobilités) se trouve intimement lié à une dimension écologique.

Le projet d'aménagement et de développement durables inscrit également un objectif d'efficience dans le domaine du développement durable. Plus que de s'arrêter à la définition de zonages à forts intérêts de biodiversité, le rôle SCoT sera de réaliser un inventaire spatialisé des potentialités écologiques du territoire, qui peuvent donner lieu, le cas échéant, à la création d'activités adaptées.

Exploiter les ressources renouvelables, anticiper les impacts des pratiques économiques et sociales sur l'environnement et créer des synergies entre économie et écologie sont des orientations fortes qui sont inscrites dans le projet d'aménagement et de développement durables.

III-1. POURSUIVRE ET ETENDRE LE TRAVAIL VISANT L'AMELIORATION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU, QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT

Constats

La qualité des eaux souterraines varie selon les secteurs et dépend de l'occupation des sols.

Ainsi dans les secteurs où l'occupation des sols est équilibrée entre forêts, cultures, prairies et zones urbanisées, on observe une bonne qualité des eaux souterraines (exemple : Jura alsacien, vallée de la Largue, vallon du Traubach). Alors que les secteurs où les cultures annuelles et l'urbanisation occupent la quasi-totalité des sols, les eaux souterraines sont soumis à une dégradation.

La Largue a atteint le bon état chimique lors de l'état des lieux 2013 sur l'ensemble de son tracé grâce aux travaux de renaturation et à l'équipement progressif des collectivités en assainissement collectif.

Certaines eaux de surfaces présentent également des dégradations. A noter cependant que des projets émergent pour améliorer la qualité de ces eaux, comme par exemple sur le plan d'eau de Courtavon.

L'état chimique de l'III n'a pas encore atteint les objectifs fixés par le SDAGE Rhin-Meuse.

L'eau potable présente une bonne qualité, mais de nouveaux forages sont nécessaires pour couvrir la totalité des besoins futurs.

Des efforts importants ont été conduits ces dernières années : renforcement du réseau de stations d'épuration, nouveaux raccordements, actions de préservation de la ressource par le SMARL sur le bassin de la Largue, initiatives innovantes menées pour la préservation de la qualité de certains captages, extension des surfaces contractualisées en Mesures Agro-Environnementales...

Objectifs

1) Assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable

- Compléter les dispositifs de protection des zones de captages.
- Terminer les interconnexions et rechercher la possibilité de réaliser de nouveaux forages afin de garantir l'alimentation en eau potable.

2) Poursuivre l'amélioration des systèmes d'assainissement

- Poursuivre et étendre le réseau d'assainissement collectif (en particulier le nombre de stations ou de techniques plus naturelles) et/ou le zonage d'assainissement non collectif afin que la totalité des ensembles urbanisés soit assainie.
- Poursuivre et étendre la mise en œuvre du SPANC¹, afin d'assurer le contrôle de la conception et de l'implantation au stade du permis de construire, de réaliser le contrôle technique de la bonne exécution des ouvrages et d'opérer de façon périodique un contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.

3) Prendre en compte la gestion écologique des eaux superficielles

- Favoriser la densification des ripisylves aux abords des cours d'eau afin qu'ils bénéficient des mécanismes d'autoépuration essentiel à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.
- Préserver ou retrouver la qualité écologique des plans d'eau du territoire.
- Limiter la pollution des milieux aquatiques en favorisant une meilleure qualité des eaux issues du ruissellement urbain.
- Définir les types d'activités compatibles dans les zones humides.

4) Poursuivre la mise en œuvre de pratiques agricoles raisonnées

¹ Service Public d'Assainissement Non Collectif, outil de contrôle et d'étude de la solution d'assainissement autonome alternatif au raccordement au réseau collectif

Ces mesures ne concernent cependant pas la totalité du territoire et la pression sur la ressource en eau reste forte, notamment au regard du déficit en assainissement de certains secteurs. A noter que les agriculteurs ont joué un véritable rôle d'intervenants dans l'amélioration de la ressource en eau dans la vallée de la Largue. Les agriculteurs ont densifié les ripisylves, planté des haies de captage des pesticides et enherbé les bords de rivière.

La vallée de la Largue compte 69 puits de captages aux normes.

5) Prendre en compte les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2020.

III-2. PERENNISER LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Constats

Le territoire affiche une volonté de préserver son environnement. C'est notamment dans le Sundgau qu'ont été mises en œuvre les premières Mesures Agro Environnementales à des fins faunistiques.

Ces actions sont poursuivies aujourd'hui par les MAE relatives au maintien des prairies et à la qualité des eaux de surface.

Le travail du SMARL sur le périmètre du SAGE de la Largue et la mise en œuvre des Gerplans favorisent la préservation des vergers et la pérennisation des activités agricoles raisonnées.

Ces pratiques contribuent au maintien des espaces ouverts et la biodiversité qui y est associée.

L'enjeu pour le territoire est donc de favoriser la poursuite de ces actions, permettant le maintien voire le développement de couloirs écologiques entre les grandes unités biologiques du territoire.

Objectifs

□ Poursuivre le travail de préservation de la biodiversité du territoire

- Définir un potentiel du foncier urbanisable dans le DOO (cf. Axe 1).
- Préserver les milieux aquatiques et humides remarquables du territoire.
- Maintenir les pelouses sèches calcaires, présentes notamment dans le Jura alsacien et dans le secteur de Tagolsheim.
- Favoriser la gestion durable des espaces forestiers notamment les hêtraies-sapinières du Jura Alsacien, les forêts de pente et de ravin, les aulnaies et frênaies.
- Préserver les espaces agricoles, particulièrement les zones herbagères qui contribuent au maintien et à l'entretien des espaces ouverts et de la biodiversité associée (prairies des vallées de l'Ill et de la Largue, prairies du Jura alsacien).
- Définir des lignes directrices pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation des sols.
- Articuler la protection des paysages à la préservation de la biodiversité.

□ Préserver les fonctionnalités écologiques déterminantes et essentielles du territoire

La préservation de la biodiversité doit être un objectif pour l'ensemble des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme. Le projet d'aménagement et de développement durables du SCoT cherche à préserver essentiellement les fonctions écologiques des différents milieux naturels du territoire, plutôt que de s'attacher à protéger des lieux particuliers.

Le SCoT propose une prise en compte du SRCE à l'échelle du territoire laissant aux Communes et Communautés de Communes une latitude dans son application au gré de leurs besoins dans leurs documents d'urbanisme. Toutefois, les 5 objectifs ci-dessous devront être poursuivis en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre du SRCE :

- Favoriser les couloirs écologiques entre les noyaux de biodiversité.
- Préserver au mieux les structures végétales transitoires (lisières, ripisylves...) et en reconstituer de nouvelles.
- Soutenir les fonctions écologiques des espaces agricoles.

- Intégrer la protection de la biodiversité dans les projets d'aménagement.
- Intégrer l'Ilh et la Lague en Trame Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

III-3. FAVORISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES ALTERNATIVES ET RENOUVELABLES ET INCITER AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Constats

Dans un contexte régional de croissance des consommations d'énergie, le Sundgau apparaît comme un territoire économe.

Les consommations énergétiques sont principalement liées aux fonctions résidentielles et à la mobilité.

Ces dépenses énergétiques sont accentuées par la forte proportion de bâti ancien, l'urbanisme résidentiel et les mobilités liées à l'emploi qui impliquent une dépendance aux transports individuels.

Cependant, la production énergétique du territoire est faible, principalement liée au bois et à la biomasse, et rend le Sundgau dépendant des territoires extérieurs pour son approvisionnement énergétique.

Le territoire, au travers de son Plan Climat Energie Territorial, tente de réduire le rapport consommation/production d'énergie, en travaillant à la diminution des consommations et pertes énergétiques notamment dans le secteur du bâtiment, et par l'expérimentation de nouvelles filières de production durables.

En agissant sur les deux principales sources d'émission de pollution (mobilités et fonctions résidentielles), le PETR du pays du Sundgau s'engage clairement dans une lutte ciblée et territorialisée contre le réchauffement climatique. Compte tenu du potentiel solaire du territoire, symptomatique à l'orientation nord-sud des vallées de l'Ill et de la Lague, il conviendra de favoriser l'utilisation et la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, collectifs et individuels.

Concernant la qualité de l'air du Sundgau, les mesures réalisées par l'ASPA Alsace indiquent que la concentration annuelle moyenne en particule fine est inférieure aux valeurs limites autorisées entre 2006 et 2014.

Les limites autorisées étant de 40 microgrammes/m³ d'air, le Sundgau affiche des moyennes annuelles de concentrations en particules fines comprises entre 11 et 23 microgrammes/m³ d'air entre 2006 et 2014.

Objectifs

☐ **Encourager la production d'énergie à partir de ressources renouvelables locales et poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité de l'air.**

- Accompagner et encourager les projets de développement des énergies renouvelables valorisant les ressources locales (filière miscanthus, biomasse bois, méthanisation/biogaz, géothermie de surface en fonction des potentiel).
- Diffuser des informations portant sur les possibilités de réduction de consommation d'énergies des bâtiments aux artisans concernés, propriétaires de logements et pétitionnaires via la plateforme de rénovation.
- Réaliser un inventaire spatialisé en énergie biomasse et éolien.
- Encourager les synergies entre la valorisation des potentialités en énergies renouvelables du territoire et le développement d'une économie de la transition énergétique.

☐ **Favoriser un urbanisme économe en énergie**

- Développer les alternatives en termes de transports pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle.
- Lutter contre les pertes énergétiques des bâtiments en soutenant la mise en place d'un service public d'efficacité énergétique (SPEE).
- Privilégier le développement urbain des sites équipés (ou avec des projets d'équipement) d'installations collectives permettant une meilleure performance énergétique.
- Favoriser les projets bioclimatiques, notamment en ce qui concerne les équipements d'intérêt collectif.

III-4. LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES ET NUISANCES

Constats

Le territoire est soumis à plusieurs risques naturels, ceux ayant le plus d'impacts potentiels étant les risques d'inondations, les risques de coulée de boue, les risques de mouvement de terrain et les risques sismiques. Ces risques font l'objet de plans de protection et de prévention spécifiques qui sont pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Les risques d'inondations et de coulées de boues sont particulièrement prégnants sur le territoire. La nécessité de traiter ces risques forts de manière curative a donné lieu dans certains secteurs du territoire à des aménagements de type bassin de rétention d'eau, infrastructures très coûteuses.

Ces risques doivent donc faire l'objet d'une prise en compte préventive dans l'usage des sols et la planification urbaine notamment.

Des risques technologiques sont également présents sur le territoire, en particulier : les risques SEVESO et ceux liés au transport de matière dangereuses. Les risques existants sont globalement pris en compte dans des plans de protection et de prévention et les documents locaux d'urbanisme.

Le zonage réglementaire national des espaces sismiques indique que le Sundgau est exposé. Le territoire présente un risque moyen, qui est aussi le plus élevé d'Alsace.

Objectifs

❑ **Prendre en compte la connaissance des risques dans le choix des secteurs de développement urbain et les démarches d'aménagement**

❑ **Poursuivre les actions de prévention des risques**

Cet effort doit être conduit en particulier vis à vis des risques liés à l'écoulement de l'eau :

- en limitant le ruissellement : par l'encouragement à la présence d'une couverture végétale toute l'année et par la réduction des modifications du modelé du terrain.

- en favorisant un bon entretien des cours d'eau et en maintenant ou restaurant si possible leur écoulement naturel (y compris pour les petits cours d'eau).

- et de manière globale en favorisant une gestion intégrée à l'échelle des bassins versants.

- en prenant en compte le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2020 dans la localisation des futures zones constructibles et la localisation des activités humaines.

❑ **Concilier l'objectif de diversification des formes bâties plus économes en espace (logements collectifs) avec les surcoûts liés aux prescriptions de l'aléa mouvement de terrain (si le prix final se situe trop loin du marché, il ne trouvera pas preneur et par conséquent ne se réalisera pas).**

❑ **Identifier et prendre en compte le risque sismique.**

III-5. POURSUIVRE LES EFFORTS DE REDUCTION ET DE VALORISATION DES DECHETS

Constats

La production de déchets du territoire montre un niveau de production inférieur aux moyennes départementales et nationales, avec une tendance à la diminution. En particulier, le bon niveau de valorisation des ordures ménagères permet des taux de production inférieurs aux objectifs départementaux.

Le territoire est cependant dépendant des territoires voisins pour l'élimination de ses déchets. La capacité des infrastructures disponibles à l'échelle du département permet de satisfaire les besoins en matière de tri des déchets, de compostage et d'incinération, mais les capacités d'enfouissement sont, elles, limitées.

La bonne maîtrise de la production de déchets et le bon taux de valorisation font du territoire un « bon élève » en matière de gestion des déchets. Les efforts fournis dans ce domaine sont donc à poursuivre.

Objectifs

- ❑ **Poursuivre les actions de prévention** permettant la réduction à la source des déchets produits.
- ❑ **Poursuivre les efforts en matière de tri**, favoriser des démarches de mutualisation et d'harmonisation des services au niveau de ramassage et de tri au niveau du Sundgau.
- ❑ **Perfectionner la filière de valorisation**, afin d'augmenter les taux de déchets recyclés.
- ❑ **Intégrer en amont la problématique des déchets dans les opérations d'aménagement** du territoire.
- ❑ **Inciter à la valorisation des déchets méthanogènes.**